

S J E P G

ufi sciences
juridiques
économiques
politiques
de gestion



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

UFC

Examen d'entrée au C.R.F.P.A.

Session 2014

Matière : **COMPOSITION - PROCÉDURE PENALE**

Date : Jeudi 25 septembre 2014

Nbre page(s) : 2

1 - (9 points) Suite à des problèmes financiers survenus après la séparation d'avec sa concubine de l'époque, Aurélie, Christophe, jeune électricien, s'est rendu coupable le 4 juillet 2011 d'un vol de câbles sur un chantier sur lequel il travaillait. Au cours d'une enquête de police ouverte un peu tardivement, Christophe est interrogé le 3 janvier 2012. Après avoir tenté, dans un premier temps, de justifier son emploi du temps ainsi que l'acquisition d'un matériel informatique coûteux qu'il n'aurait pas pu se payer avec son seul salaire, le jeune électricien reconnaît les faits et souhaite que, si des poursuites sont engagées par le ministère public, l'affaire soit tranchée rapidement.

2 - (3,5 points) À ce jour, aucune poursuite n'a été déclenchée, mais Christophe a appris par le biais de son avocat que le ministère public était sur le point d'engager une action publique à son encontre.

3 - (6 points) L'enquête portant sur le vol a permis de découvrir la commission d'une escroquerie dont Christophe est soupçonné d'être l'auteur : Christophe est aujourd'hui propriétaire d'un appartement à propos duquel son ex-concubine affirme : « *je lui ai consenti la propriété suite à des manœuvres frauduleuses de sa part* ».

Le procureur de la République a actuellement l'affaire en mains et Christophe craint que sa décision d'engager des poursuites pour ces faits soit influencée par des instructions qui proviendraient du procureur général ou du garde des sceaux en personne ! Aurélie a en effet, selon Arthur, des « relations très haut placées ».

Christophe conteste en outre être l'auteur de l'escroquerie, il conteste d'ailleurs l'existence même de l'escroquerie au motif qu'il est le propriétaire de la chose objet de la soi-disant escroquerie et ce, depuis une date antérieure à l'idylle qu'il a eu avec Aurélie.

4 - (1,5 points) Au cas où une instruction serait ouverte, Christophe s'interroge sur le fait de savoir si elle sera menée par un juge unique ou collégalement.

Christophe vient vous rencontrer aujourd'hui et vous demande de l'éclairer sur l'ensemble des points juridiques de ces diverses affaires.

Vous présenterez de manière pédagogique les diverses procédures auxquelles il sera très probablement fait recours pour l'ensemble de ces faits ainsi que les principes applicables.